

ÉTUDE VIII

LE JOUR DU JUGEMENT

* * *

Opinion commune sur le jour du jugement. — Est-elle scripturaire ? Définition des termes « jugement » et « jour ». — Il est question de plusieurs jours de jugement dans les écritures. — Le premier jour de jugement et ses résultats. — Un autre jour est fixé. — Le juge. — Caractéristique du jugement prochain. — Points communs et différences entre les premier et second jugements. — La responsabilité actuelle du monde. — Deux jugements antérieurs et leurs buts. — Des vues très différentes sur le jugement prochain. — Comment les prophètes et les apôtres l'envisagèrent.

* * *

« Dieu [. . .] a fixé un jour où il jugera le monde selon la justice, par l'homme qu'il a désigné », « Jésus Christ le juste ». « Le Père ne juge personne, mais il a remis tout jugement au Fils. » (Actes 17 : 31 ; I Jean 2 : 1 ; Jean 5 : 22)

Une idée très vague et mal définie prévaut au sujet du jour du jugement. L'idée généralement

adoptée est que Christ viendra sur la terre, assis sur un grand trône blanc, et qu'il rassemblera les saints et les pécheurs en rang ou à la file devant lui pour être jugés, au milieu des grandes convulsions de la nature ; des tremblements de terre, des sépulcres qui s'ouvrent, des rochers qui se fendent, des montagnes qui s'effondrent ; que les pécheurs tremblants seront ramenés des profondeurs de leurs maux éternels tout exprès pour entendre, de nouveau, la liste de leurs péchés et pour retourner à leur destin éternel et impitoyable ; que les saints seront amenés du ciel pour être témoins de la misère et du désespoir des condamnés, pour entendre, une fois encore, la confirmation de leur propre jugement et pour retourner ensuite au ciel. D'après la théorie dominante, tous les hommes ont reçu leur sentence et leur rétribution lors de leur mort ; et ce jugement, que pour éviter toute confusion, l'on appelle communément le jugement général, est une simple répétition du premier, mais sans aucun but compréhensible, puisqu'on prétend qu'une décision finale et immuable est prononcée lors de la mort.

Tout le temps qu'on suppose être assigné à cette œuvre stupéfiante de juger les milliards d'êtres qui ont vécu sur la terre, est un jour de vingt-quatre heures. Un discours récemment tenu dans une assemblée de Brooklyn, eut pour but d'exposer la vue généralement acceptée sur ce sujet, essayant de donner un exposé détaillé de l'œuvre du Jour du Jugement et indiquant qu'il s'accomplira dans les limites d'un simple jour, au sens littéral du mot.

C'est une conception très grossière qui est entièrement en désaccord avec la Parole inspirée. Elle a été déduite d'une interprétation trop littérale de la parabole de notre Seigneur sur les brebis et les boucs (Matthieu 25 : 31 à 46). Cela illustre l'absurdité de chercher à vouloir interpréter littéralement un langage figuré. Une parabole n'est jamais une déclaration exacte mais c'est simplement l'illustration d'une vérité par quelque chose qui contient, par bien des aspects, des similitudes. Si cette parabole était une déclaration littérale de la manière dont le jugement sera dirigé, elle s'appliquerait, comme on le lit, à des brebis et à des boucs réels et non pas à l'humanité. Cherchons, maintenant, une interprétation plus scripturaire et plus raisonnable de l'œuvre et du résultat du grand Jour de Jugement que Dieu a déterminé ; interprétation avec laquelle doivent s'accorder et s'accordent toutes les conclusions raisonnables et scripturaires ainsi que les paraboles et les figures.

Le terme « jugement » signifie plus que rendre simplement un verdict. Il renferme l'idée d'une épreuve ainsi que d'une décision fondée sur cette épreuve. Et cela est vrai non seulement du mot français « jugement » mais aussi du mot grec qu'il traduit.

Le terme « jour » quoiqu'il soit utilisé plus fréquemment pour représenter un espace de douze ou de vingt-quatre heures, signifie réellement dans les Écritures, ainsi que dans l'usage commun, toute période de temps déterminée ou spéciale. Ainsi, l'on parle par exemple des jours de Noé, de Luther,

de Washington et de la même manière, le temps de la création en entier est appelé « jour » dans la Bible alors que le « jour » où l'Éternel Dieu fit la terre et les cieux est une longue période définie (Genèse 2 : 4). Nous pouvons aussi relever le « jour de la tentation dans le désert » qui correspond à quarante ans (Hébreux 3 : 8, 9) ; le « jour du salut » (II Corinthiens 6 : 2), le « jour de la vengeance », le « jour de la colère », le « jour de la détresse » qui s'appliquent à une période de quarante ans à la clôture de l'Âge judaïque et à une autre période de détresse à la clôture de l'Âge évangélique. Nous lisons encore le « jour de Christ », le « jour du jugement » et « son jour » ; termes applicables à l'Âge millénaire durant lequel le Messie régnera sur le monde, le gouvernera et le jugera selon la justice, lui accordant une épreuve et prononçant sa sentence. De cette période il est écrit : « Il jugera le monde selon la justice » et qu'en son temps sera manifesté « le bienheureux et seul souverain, le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs » (Actes 17 : 31 ; I Timothée 6 : 15). Pourquoi, alors, quiconque devrait supposer que ce jour de jugement n'aurait qu'une durée de douze ou de vingt-quatre heures alors que chacun reconnaîtra l'extension du sens du mot « jour » dans d'autres cas semblables ? Cela dépasse la compréhension. Il faut croire que cela est dû à l'influence de la tradition, sans preuve ou recherches convenables.

Celui qui consultera avec soin une concordance biblique complète à l'expression « jour du jugement » et notera le genre et la quantité d'actions

qui doivent s'accomplir durant cette période, sera rapidement convaincu de l'absurdité de l'idée commune, et de la nécessité de donner au terme jour une signification plus large.

Même si les Écritures indiquent la venue d'un jour de grand jugement, ou d'épreuve encore futur et montrent que la masse des humains aura, en ce jour-là, son épreuve complète et sa sentence finale, elles enseignent aussi que d'autres jours de jugement ont eu lieu, durant lesquels certaines classes élues ont été mises à l'épreuve.

Le premier grand jugement (épreuve et sentence) eut lieu au commencement, dans le jardin d'Eden, lorsque toute la race humaine représentée dans sa tête, Adam, se trouva mise à l'épreuve devant Dieu. Le résultat de cette épreuve fut le verdict : coupable, désobéissant, indigne de vie, et le châtiement infligé fut la mort : « Mourant tu mourras » (Genèse 2 : 17, Young, traduction littérale). Ainsi, « tous meurent en Adam » (I Corinthiens 15 : 22). Ce temps d'épreuve en Eden fut le premier jour de jugement du monde et la décision du Juge (l'Éternel) n'a été que renforcée depuis.

« La colère de Dieu se révèle du ciel contre toute impiété et toute injustice » (Romains 1 : 18). Elle peut se voir dans chaque cortège funèbre. Chaque tombe en est un témoignage. Elle se fait sentir dans chaque douleur et chaque peine que nous ressentons. Tous ces maux sont les conséquences de la première épreuve et de la première sentence : la juste sentence de Dieu, à savoir que nous sommes indignes de la vie et des bénédictions

originaires préparées pour l'homme quand il était obéissant et à l'image de Dieu. Cependant, l'humanité doit être délivrée de la sentence de cette première épreuve par l'unique sacrifice pour tous accompli par le grand Rédempteur. Tous les hommes doivent être libérés du sépulcre et de la sentence de mort ou destruction qui, en raison de la rédemption, ne doit plus être considérée, désormais, comme une mort dans le plein sens du mot, c'est-à-dire une destruction éternelle, mais plutôt comme un sommeil temporaire. En effet, au matin millénaire, tous les hommes seront réveillés par Celui qui donne la vie et qui les a tous rachetés. Il n'y a que l'Église des croyants en Christ qui soit maintenant affranchie, en quelque sorte, de la sentence originelle ou ait « échappé » au châtement ; et encore ces croyants n'y ont-ils pas échappé réellement ; c'est seulement par la foi qu'ils sont considérés ainsi « car c'est en espérance que nous sommes sauvés » (Romains 8 : 24). Nous ne jouirons pleinement de notre vraie délivrance de la sentence de mort (subie par Adam et à laquelle nous échappons en étant en Christ) qu'au matin de la résurrection, quand nous serons heureux de nous réveiller à la ressemblance de notre Rédempteur. Cependant, le fait que nous, qui sommes venus à la connaissance du bienveillant plan de Dieu en Christ et avons échappé à « la corruption qui existe (encore) dans le monde » (II Pierre 1 : 4), loin de prouver que d'autres n'ont aucun espoir d'y échapper, prouve plutôt le contraire car nous sommes des « prémices » pour Dieu (Jacques 1 : 18 ; Apocalypse 14 : 4).

Notre délivrance de la mort en Adam à la vie en Christ, n'est qu'un avant-goût de la délivrance de quiconque veut fuir la servitude de la corruption (de la mort) pour obtenir la liberté de la vie qui échoit à tous ceux que Dieu reconnaît pour ses fils. Tous ceux qui le veulent, peuvent être délivrés de la mort pour obtenir la vie, quels que soient les différents plans d'existence et les différentes natures que Dieu a prévus pour ses fils. L'Âge de l'Évangile est le jour d'épreuve pour la vie ou la mort de ceux qui sont appelés à la nature divine.

Mais Dieu a fixé un jour, durant lequel il jugera le monde. Comment cela se peut-il ? Dieu a-t-il changé sa pensée ? A-t-il conclu que sa décision, à la suite de l'épreuve du premier homme, de condamner tous les hommes, était injuste, trop sévère, qu'il en arrive maintenant à juger les humains individuellement ? Non. Si tel était le cas, nous n'aurions pas de meilleure garantie que la décision dans l'épreuve future serait plus juste que pour celle du passé. Ce n'est pas que Dieu considère sa décision comme injuste dans le premier jugement mais il a préparé une rédemption de la sentence du premier jugement, de sorte qu'il puisse accorder un autre jugement (épreuve), dans des conditions plus favorables, à la race entière ; tous les hommes ayant fait, alors, l'expérience du péché et de ses conséquences. Dieu n'a pas changé un iota de son plan originel qu'il forma avant que le monde fût créé. Il nous informe clairement qu'il ne change pas et qu'en aucune façon il ne disculpera le coupable. Il exigera le châtement intégral qu'il a justement

prononcé. Et ce châtement intégral a été procuré en la personne du Rédempteur ou substitut que Dieu avait préparé lui-même : Jésus Christ, qui, « par la grâce (faveur) de Dieu [. . .] a souffert la mort pour tous » (Hébreux 2 : 9). Notre Seigneur, qui a fourni une rançon pour Adam et toute sa race au moyen de sa propre vie, peut, en toute justice, donner une nouvelle offre de vie à tous les hommes. Cette offre est, d'abord, faite à l'Eglise sous l'Alliance du sacrifice (Psaumes 50 : 5 ; Romains 12 : 1). Au monde, cette offre de vie sera faite sous la Nouvelle Alliance (Romains 14 : 9 ; Hébreux 10 : 16 ; Jérémie 31 : 31).

Nous sommes informés, en outre, du fait que, lorsque Dieu soumettra le monde à cette épreuve individuelle, ce sera sous Christ en tant que Juge que l'Éternel veut honorer à cause de son obéissance jusqu'à la mort pour notre rédemption. Dieu l'a souverainement élevé, et même jusqu'à la nature divine afin qu'il puisse être un Prince et Sauveur (Actes 5 : 31) et qu'il puisse être capable de recouvrer de la mort tous ceux qu'il racheta par son précieux sang, et de leur accorder le jugement. Dieu a remis tout jugement au Fils et lui a donné tout pouvoir dans le ciel et sur la terre (Jean 5 : 22).

C'est donc le Christ souverainement élevé, le Christ glorifié qui a tant aimé le monde qu'il donna sa vie pour prix de sa rançon, qui doit être le Juge du monde dans sa future épreuve promise. Et c'est l'Éternel lui-même qui l'a désigné à cet office, dans ce but même. Puisque telles sont les claires déclarations des Écritures, il n'y a rien à redouter, mais au contraire il y a une grande raison, pour tout le

monde, de se réjouir, tout en espérant le Jour du jugement prochain. Le caractère du Juge est une garantie suffisante que le jugement sera juste et miséricordieux, et plein des égards nécessaires pour les infirmités de tous, jusqu'à ce que les bien disposés et obéissants soient ramenés à la perfection originelle perdue en Eden.

Dans les temps anciens, un juge était celui qui rendait la justice et soulageait l'opprimé. Notez, par exemple, que quand Israël était sous l'oppression de ses ennemis à cause de ses transgressions envers l'Éternel, il fut toujours et encore délivré et béni par des juges qui lui furent suscités. Ainsi, nous lisons : « Les enfants d'Israël crièrent à l'Éternel, et l'Éternel leur suscita un libérateur qui les délivra, Othniel. [. . .] L'Esprit de l'Éternel fut sur lui. Il devint juge en Israël, et il partit pour la guerre [. . .] et sa main fut puissante [. . .] Le pays fut en repos pendant quarante ans. » (Juges 3 : 9 à 11) Ainsi, bien que le monde ait été longtemps sous le pouvoir et l'oppression de l'adversaire Satan ; celui qui effaça les péchés de tous avec son précieux sang, prendra son grand pouvoir et régnera. Il délivrera et jugera ceux qu'il a tant aimés qu'il les a rachetés.

Toutes les déclarations prophétiques s'accordent avec cette conclusion. Il est écrit « Il jugera le monde avec justice et les peuples avec équité. » (Psaumes 98 : 9)

Ce jugement prochain sera tenu exactement d'après les mêmes principes que le premier. La même loi d'obéissance sera présentée avec la même récompense de vie et le même châtement de

mort. Et comme la première épreuve eut un commencement, progressa et aboutit à une sentence, ainsi sera la seconde. La sentence sera la vie pour les justes et la mort pour les injustes. La seconde épreuve sera plus favorable que la première en raison de l'expérience acquise suite aux résultats de la première épreuve. A la différence de la première épreuve, la seconde épreuve sera individuelle. Aucun homme ne mourra alors à cause du péché d'Adam ou à cause d'imperfections héritées. Il n'y aura plus d'occasion de dire : « Les pères ont mangé des raisins verts, et les dents des enfants en ont été agacées. Mais chacun mourra pour sa propre iniquité ; tout homme qui mangera des raisins verts, ses dents en seront agacées » ; « l'âme qui pêche, c'est celle qui mourra. » (Ezéchiel 18 : 4 ; Jérémie 31 : 29, 30) Alors, il sera vrai pour le monde, comme il est maintenant vrai pour l'Église, qu'un homme sera jugé d'après ce qu'il a, non d'après ce qu'il n'a pas (II Corinthiens 8 : 12). Sous le règne de Christ, les hommes seront peu à peu éduqués, instruits et disciplinés jusqu'à ce qu'ils atteignent la perfection. Lorsqu'ils l'auront atteinte, une parfaite harmonie avec Dieu sera exigée, et quiconque, alors, n'obéira pas parfaitement, sera retranché, étant jugé indigne de la vie. Le péché qui, par Adam, apporta la mort à notre race, était simplement un acte de désobéissance mais par cet acte, Adam déchet de sa perfection. Dieu avait le droit d'exiger de lui une obéissance parfaite puisqu'il l'avait créé parfait. De même, une parfaite obéissance sera exigée, de la part de tous les hommes, une fois que la

grande œuvre de leur rétablissement sera achevée. La vie éternelle ne sera accordée à aucun de ceux qui ne seront pas parvenus à la perfection complète car, alors, ne pas atteindre la perfection sera pécher volontairement contre la pleine lumière et contre la capacité parfaite d'y parvenir.

Quiconque péchera de propos délibéré contre la pleine lumière et contre la pleine capacité périra dans la seconde mort. Et, si durant cet Age d'épreuve, en plein éclat de la lumière, quelqu'un rejette avec dédain les faveurs offertes et ne fait aucun progrès vers la perfection durant cent ans, celui-là sera reconnu indigne de la vie et « exterminé », bien qu'à l'âge de cent ans, il sera relativement dans la période de l'enfance. Ainsi, il est écrit de ce jour : « Car celui qui mourra à cent ans sera jeune et le pécheur âgé de cent ans sera maudit. » (Esaïe 65 : 20) Tous les hommes doivent donc avoir une épreuve d'au moins cent ans et s'ils ne sont pas entêtés au point de refuser de faire des progrès, leur épreuve continuera à travers le jour entier de Christ, atteignant le point culminant à sa clôture seulement.

La fin du jugement prochain du monde se voit clairement dans la parabole des brebis et des boucs (Matthieu 25 : 31 à 46), en Apocalypse 20 : 15 ; 21 : 8 et en I Corinthiens 15 : 25. Ces passages et d'autres montrent qu'à la clôture du jour du jugement, les deux classes, les obéissants et les désobéissants, ceux en harmonie avec la lettre et l'esprit de la loi de Dieu et ceux qui s'en écartent, auront été complètement séparées. Les uns entreront dans la vie

éternelle alors que les autres seront renvoyés à la mort, à l'extinction de la vie (« la seconde mort »). C'est la même sentence que celle du premier jugement dont les hommes furent considérés comme délivrés par Christ qui s'assura le droit de les racheter par le don de leur rançon payée par sa mort. Ce sera leur seconde mort. Aucune rançon ne leur sera plus donnée et il n'y aura plus de délivrance ni de résurrection pour eux car leur péché est volontaire et individuel, commis contre la pleine lumière et la complète possibilité de se réformer à l'aide d'une épreuve individuelle des plus favorables.

Nous ne voulons pas qu'on pense que nous ignorons la responsabilité actuelle du monde, qui incombe à chaque être humain selon la mesure de lumière dont il jouit, qu'elle soit grande ou petite, qu'elle vienne de la nature ou de la révélation. « Les yeux de l'Éternel sont en tout lieu, observant les méchants et les bons ». « Car Dieu amènera toute œuvre en jugement, au sujet de tout ce qui est caché, soit bien, soit mal. » (Proverbes 15 : 3 ; Ecclésiaste 12 : 14) Les bonnes et les mauvaises actions du temps présent recevront leur juste rétribution que ce soit maintenant ou plus tard : « Les péchés de certains hommes sont manifestes, même avant qu'on les juge, tandis que chez d'autres ils ne se découvrent que dans la suite. » (I Timothée 5 : 24) Personne, en dehors du « petit troupeau », n'a eu suffisamment de lumière pour encourir le jugement final, la seconde mort. Nous ne faisons que mentionner le sujet de la présente responsabilité du monde, laissant les détails pour une étude ultérieure.

Une période de près de six mille ans s'étend entre le premier et le second jour de jugement du monde et, durant cette longue période, Dieu a choisi, parmi les humains, deux classes à part, qu'il éprouve, discipline et forme particulièrement pour en faire ses instruments honorés durant la période ou le jour du jugement du monde.

Ces deux classes sont désignées respectivement par Paul (Hébreux 3 : 5 et 6) comme la maison des fils et la maison des serviteurs. La première est composée des vainqueurs qui ont été éprouvés et trouvés fidèles durant l'ère chrétienne, et la dernière est composée des vainqueurs fidèles qui ont vécu avant l'ère chrétienne. Ces choix spéciaux ne contrarient en rien le jugement ou épreuve promis à l'humanité durant l'Âge qui doit succéder à l'Âge de l'Évangile. Ceux qui auront passé, avec succès, l'épreuve pour appartenir à l'une ou à l'autre de ces deux classes particulières, ne viendront pas en jugement avec le monde mais ils recevront leur récompense lorsque le monde viendra en jugement. Ils seront les agents de Dieu pour bénir le monde, en fournissant aux hommes l'instruction et l'éducation nécessaires pour passer leur épreuve et leur jugement final : « Ne savez-vous pas que les saints jugeront le monde ? » (I Corinthiens 6 : 2)

Ces classes spécialement choisies étaient, au départ, ainsi que le reste de l'humanité, sous la condamnation d'Adam, mais devinrent, par la foi, participantes aux bienfaits de la mort de Christ. Après avoir été, d'abord, justifiées par la foi dans les promesses divines et après avoir rempli les

conditions conformes à leur appel respectif, elles sont jugées dignes d'être élevées à des positions d'honneur et d'autorité.

L'épreuve ou le jugement de ces deux classes a été bien plus sévère que ne le sera l'épreuve du monde lors de son jour de jugement parce qu'elles durent résister à Satan, le prince de ce monde, et à toutes ses ruses et embûches, tandis qu'au jour du jugement du monde, Christ régnera et Satan sera lié afin qu'il ne puisse pas séduire les nations (Apocalypse 20 : 3). Ces classes spéciales furent persécutées pour la droiture, tandis qu'alors les hommes seront récompensés pour la droiture et punis seulement pour l'iniquité. Elles eurent sur leur chemin de grandes pierres d'achoppement et des pièges qui seront enlevés lorsque le monde sera mis à l'épreuve. Mais si l'épreuve de ces deux classes particulières a été bien plus sévère que ne le sera l'épreuve du monde, leur récompense sera, aussi, proportionnellement plus importante.

En proie aux sophismes du grand séducteur, Satan, le monde de même que l'église nominale ont été spoliés des assurances bénies du temps de justice à venir. Les hommes savent que la Bible indique qu'un jour de jugement prochain arrive mais ils ne le considèrent qu'avec crainte et frayeur et, à cause de cette peur, aucune nouvelle n'est plus mauvaise pour eux que celle de la proximité du jour de l'Éternel. Ils en repoussent la pensée bien loin et ne veulent même pas en entendre parler. Ils n'ont aucune idée des bénédictions en réserve pour le monde, sous le règne glorieux de Celui que Dieu

a chargé de juger le monde selon la justice. Parmi les procédés les plus importants que Satan a conçus pour aveugler les gens et les tenir dans l'ignorance de la vérité au sujet du jour du jugement, se trouvent toutes les erreurs qui se sont glissées dans les credo et les recueils de cantiques des divers groupes religieux. Beaucoup de personnes en sont arrivées à attribuer, à ces erreurs, une importance supérieure à la Parole de Dieu.

Combien les prophètes et les apôtres envisagèrent différemment ce jour du jugement promis ! Voyez l'expression prophétique de David, remplie de joie et d'allégresse (I Chroniques 16 : 31 à 34). Il dit :

« Que les cieus se réjouissent, et que la terre soit dans l'allégresse !

Que l'on dise parmi les nations : l'Éternel règne !

Que la mer retentisse avec tout ce qu'elle contient !

Que la campagne s'égaie avec tout ce qu'elle renferme !

Que les arbres des forêts poussent des cris de joie
Devant l'Éternel ! Car il vient pour juger la terre.

Louez l'Éternel, car il est bon,

Car sa miséricorde dure à toujours ! »

L'Apôtre Paul parle aussi de ce même jour et affirme que ce sera un jour glorieux et désirable, que toute la création souffre et est en travail, attendant que le grand Juge délivre et bénisse le monde ainsi qu'exalte et glorifie l'Église (Romains 8 : 21 et 22).

En Jean 5 : 28 et 29, une mauvaise traduction change, dans certaines de nos versions françaises,

une promesse précieuse faite au monde d'une épreuve de jugement à venir pour la vie éternelle, en une imprécation terrible. En fait, suivant le texte grec, ceux qui ont fait le mal, qui n'ont pas reçu l'approbation divine, ressusciteront (et s'élèveront graduellement à la perfection) pour le jugement, pour des « coups », certaines disciplines.

* * *